



Rapport sur les résultats (budget programme 2024-2025 : évaluation de l'exécution) ; rapport financier et états financiers vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025

Financement, exécution et cadre de performance du budget programme 2026-2027

Ressources humaines : Processus de définition des priorités et de réalignement de l'OMS en 2025-2026

Rapport du Comité du programme du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé

1. Le Secrétariat a donné un aperçu du rapport sur les résultats 2025¹ et des états financiers vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025.²
2. Le Secrétariat a également présenté l'état du financement, de l'exécution et du cadre de performance du budget programme 2026-2027, y compris les gains d'efficacité opérationnelle réalisés.³ D'après les projections présentées, le segment de base devrait être financé à 90 %, les projections de ressources s'établissant à 739,8 millions de dollars des États-Unis. Une part importante du financement n'était pas encore assurée et dépendait toujours de la concrétisation des annonces de contributions faites au cours du cycle d'investissement. Le déficit restant de

¹ Document A79/13.

² Document A79/14.

³ Documents A79/15, A79/16 et A79/INF./5.

407 millions USD, bien que plus faible que lors de l'exercice précédent, serait plus difficile à combler en raison de la situation financière mondiale actuelle, comme l'a souligné le Secrétariat.

3. Enfin, le Secrétariat a fait le point sur les résultats du processus de définition des priorités et de réalignement pour 2025 et 2026, au cours desquelles de multiples consultations, séances d'information et réunions d'information ont eu lieu.⁴

4. Le Comité a félicité le Secrétariat et les membres du personnel pour avoir fait progresser les travaux de l'OMS dans un contexte sanitaire et financier difficile au niveau mondial. Plusieurs délégations ont salué les progrès réalisés dans le cadre du treizième programme général de travail, 2019-2025, même s'ils ont été inégaux et fragiles.

5. Le Comité a souligné qu'il restait impératif de définir des priorités dans le contexte actuel de contraintes financières et a insisté sur l'importance d'aligner les ressources sur les priorités convenues avec les pays et de tenir compte des domaines dans lesquels l'OMS disposait d'un avantage comparatif.

6. Le Comité s'est dit préoccupé par le fait que l'Organisation continue de dépendre de financements à objet désigné, par les déséquilibres de financement entre les différents résultats et les différentes régions, ainsi que par la persistance de domaines souffrant d'un sous-financement chronique, en particulier dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence. Le Comité a réaffirmé son soutien au renforcement du financement durable, notamment par de nouvelles augmentations des contributions fixées et par des contributions volontaires plus souples, plus prévisibles et plus diversifiées. Il a souligné que les projections financières futures devaient rester prudentes et réalistes.

7. Le Comité a souligné l'importance de veiller à ce que les mesures de définition des priorités, de maîtrise des dépenses et d'alignement ne compromettent pas les activités menées par l'Organisation au niveau des pays, ni son mandat principal. Il a salué les gains d'efficacité opérationnelle, y compris ceux rendus possibles grâce à l'automatisation et à l'intelligence artificielle.

8. Le Secrétariat a pris acte des inquiétudes exprimées par des États Membres et a réaffirmé son engagement à renforcer la transparence, la responsabilisation, l'allocation équitable des ressources et la durabilité organisationnelle dans le cadre du quatorzième programme général de travail, 2025-2028.

9. Le Directeur général a insisté sur la nécessité de donner la priorité au mandat principal et aux avantages comparatifs de l'OMS, notamment dans le domaine de la préparation et de la riposte face aux situations d'urgence, tout en reconnaissant que les contraintes en matière de ressources pourraient nécessiter de définir de nouvelles priorités. Il a souligné qu'il en allait de la responsabilité conjointe des États Membres et du Secrétariat de se diriger vers un financement plus souple, notamment au moyen d'éventuels accords de réaffectation des fonds à objet désigné en direction de domaines sous-financés, et a noté que toute nouvelle augmentation des contributions fixées renforcerait la stabilité financière de l'OMS et sa résilience face aux pressions extérieures.

⁴ Document A79/21 Add.1.

Recommandation à l'Assemblée de la Santé

10. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé à l'Assemblée de la Santé de prendre note des rapports figurant dans les documents A79/13, A79/14, A79/15, A79/16 et A79/21 Add.1 et d'adopter le projet de décision suivant :

La Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné le Rapport sur les résultats (budget programme 2024-2025 : évaluation de l'exécution)⁵ et les états financiers vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025,⁶

A décidé d'accepter le rapport sur les résultats 2025 et les états financiers vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025.

11. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants :

- a) de continuer à renforcer la gestion axée sur les résultats, le suivi et l'établissement de rapports à l'appui de la prise de décisions fondée sur des données probantes ;
- b) de poursuivre les efforts pour promouvoir une allocation des ressources plus équitable et transparente aux trois niveaux de l'Organisation, en prêtant une attention particulière aux capacités de mise en œuvre au niveau national et aux résultats souffrant d'un sous-financement ;
- c) de continuer de collaborer avec les États Membres pour mobiliser un financement prévisible, souple et durable ;
- d) de veiller à ce que les efforts de définition des priorités et d'alignement préservent le mandat principal de l'OMS, ses connaissances institutionnelles et ses fonctions d'appui aux pays, tout en maintenant l'attention sur le bien-être du personnel ; et
- e) de communiquer régulièrement des informations actualisées sur les plans établis par le Secrétariat afin de combler les déficits de financement pendant l'exercice en cours.

⁵ Document A79/13.

⁶ Document A79/14.